



## ***CHSCT plénier Paris du jeudi 12 juin 2014***

### ***Boycott intersyndical de la 1ère convocation***

Un mois et demi après les grèves des agents des Administrations Financières et de toute la fonction publique au mois de mars, un quart des agents était une nouvelle fois en grève le 15 mai, dans le cadre de la journée d'action Fonction publique et à l'appel de la majorité des organisations syndicales de fonctionnaires pour lutter contre la politique d'austérité imposée par le gouvernement.

A Paris, la forte mobilisation notamment en SIE et SIP (de 30 à plus de 40% de grévistes pour les catégories B et C par exemple) a entraîné la fermeture au public de 6 sites sur la journée et de 4 sur la pause méridienne.

Cette nouvelle mobilisation à la DRFiP, suivie en Douane, par la mobilisation du 6 juin sous forme de manifestation devant les locaux de la DI IDF et la DR de Paris démontre la persistance d'un profond malaise parmi les agents.

Les fonctionnaires sont maintenus dans une rigueur salariale persistante, et pire ils sont présentés comme des privilégiés responsables de la crise.

La seule mesure avancée en matière de pouvoir d'achat est un allègement dégressif des cotisations retraites pour les agents touchant entre 1 et 1,3 fois le SMIC et ce au détriment du financement de la protection sociale. C'est un marché de dupes inacceptable !

Promis à un sombre avenir par la démarche stratégique, les agents sont soumis à des charges de travail insupportables et privés des moyens d'y faire face (à la DGFIP le sous effectif de 2370 cadres C et de 1362 cadres B au 1er septembre 2014 par exemple).

Les agents des Ministères financiers prennent résolument le chemin de la résistance et du combat pour faire aboutir leurs légitimes revendications :

- Abandon du pacte de responsabilité,
- Arrêt des suppressions d'emplois et comblement des emplois vacants,
- Dégel du point d'indice (bloqué jusqu'en 2017),
- Revalorisation des rémunérations et des régimes indemnitaires,
- Défense du service public de proximité, arrêt du démantèlement de la DGFIP et de la Douane qui s'inscrit dans la démarche stratégique des DG issue de la Modernisation de l'Action Publique,
- Amélioration significative des conditions d'exercice des missions et de vie au travail,
- Des moyens de fonctionnement à la hauteur des besoins.
- Mise en œuvre du plan national santé au travail et des accords nationaux sur les risques psychosociaux.

Plutôt que de donner les moyens nécessaires à l'accomplissement de l'ensemble de nos missions dans de bonnes conditions de travail et à un service public de proximité, l'administration veut accélérer les réorganisations et les concentrations de services (fusions de SIE, SIP et trésoreries, départementalisation des procédures collectives, réorganisation SPL du service recouvrement contentieux, etc...) et la disparition de structures de soutien aux agents ainsi que de services de contrôle en Douane (SRE, services contentieux...).

Faute de personnel, à la DRFIP de Paris la position dogmatique sur l'ouverture méridienne de

certain sites est enfin remise en cause grâce à la mobilisation collective des agents.

Le transfert des procédures collectives au PRS, n'est malheureusement destiné qu'à entériner de nouvelles suppressions d'emplois en SIE et SIP et à engorger les PRS qui sont déjà asphyxiés. Les fusions réorganisations de services proposées à l'ordre du jour ne sont que des solutions de fortune, à courte vue, destinées à palier aux suppressions et aux vacances d'emplois.

De même, l'administration traîne des pieds pour désigner un représentant à la délégation d'enquête sur les accidents du travail en douane, recule sous de faux prétextes les analyses de l'air à la brigade des Douanes transmanche et dévoie l'étude ergonomique voulue par le CHSCT dans ce même service en imposant des conditions de travail dégradées (mise en place de bacs sans effectif supplémentaire ni concertation avec les agents).

Le 12 juin, la présidence du CHS-CT Paris doit présenter pour avis au Comité Hygiène Santé et Conditions de Travail (CHS-CT) les réformes de structures néfastes qu'elle compte mettre en œuvre dans le cadre d'une démarche stratégique destinée à cautionner les nouvelles suppressions d'emplois, principales causes de la montée des Risques Psychosociaux, de la destruction des structures collectives de travail et de la dégradation généralisée des conditions de travail.

**Les représentants CGT et FO au CHS-CT ne peuvent siéger en première convocation au plénier du 12 juin afin d'exprimer au président du CHS-CT et aux représentants des directions de la Douane et de la DGFIP leur refus de la casse de notre administration, de nos statuts, de nos missions, de nos conditions de travail et donc de notre santé physique et mentale.**

Pour nous l'amélioration des conditions de travail passe par la satisfaction de nos revendications.

Pour les représentants de la CGT et de FO au CHSCT de PARIS  
Didier Laplagne